

XVII^e RENCONTRE DES GROUPES D'AMITIÉ FRANCE-ALLEMAGNE DU SÉNAT ET DU BUNDES RAT

Compte rendu de l'accueil à Bordeaux d'une délégation du Bundesrat par le groupe interparlementaire France-Allemagne

16 au 18 septembre 2015

Le groupe interparlementaire France-Allemagne, présidé par Mme Catherine Troendlé, a reçu, du 16 au 18 septembre 2015, une délégation du groupe interparlementaire Allemagne-France du Bundesrat, conduite par M. Gerhard Robbers, Vice-président du groupe.

Lors de cette rencontre entre les deux groupes d'amitié ont été abordés les thèmes suivants : le changement climatique dans la perspective de la Conférence de Paris sur le Climat (I), l'enseignement du français et de l'allemand comme base du partenariat entre la France et l'Allemagne (II), la lutte contre la radicalisation djihadiste (III) et la politique européenne d'asile et d'immigration (IV).



Mme la Présidente Catherine Troendlé et M. le Vice-président Gerhard Robbers conduisant les échanges de vues

I. Le changement climatique, dans la perspective de la COP21

Après avoir rappelé que l'objectif de la présidence française de la COP21 en décembre 2015 était de parvenir à un accord mondial sur le climat en vue de répondre au défi du changement climatique, Mme Catherine Troendlé a indiqué, en

introduction, que l'effet cumulé des contributions nationales devait pouvoir permettre de tenir un objectif global de limitation du réchauffement à moins de deux degrés d'ici la fin du siècle.

M. Jean-Marie Bockel a rappelé que les Parlements, institutions charnières entre la société civile et l'Exécutif, sont associés à la COP21, dans le cadre de l'Union interparlementaire. Il a ajouté que la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat qu'il préside était fortement impliquée dans la démarche, à laquelle elle souhaitait contribuer en mettant en valeur les **bonnes pratiques des collectivités territoriales** dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, un rapport de la Délégation sur le rôle moteur et le dynamisme des collectivités territoriales en la matière, qui présentera **plusieurs réalisations concrètes et significatives dans les territoires**, sera finalisé avant le Congrès des maires de novembre 2015.

M. Bockel a fait observer que, si la France accusait auparavant un certain retard en matière de transition énergétique ou encore de développement des transports publics, elle a désormais à son actif d'importants progrès. **Il a cité, à titre d'exemple, les actions engagées pour la rénovation énergétique des bâtiments, ou encore le développement des transports publics**, à l'instar des réalisations en la matière à Bordeaux que les membres des délégations du Sénat et du Bundesrat ont pu constater pendant leur séjour.

Mme Fabienne Keller a indiqué que la commission des Finances du Sénat était également mobilisée dans la perspective de la COP21, au travers d'une **mission sur les financements en matière de lutte contre le changement climatique en faveur des pays les moins avancés (PMA)**.

Elle a souligné que, dans le cadre des réflexions sur le climat, **les PMA n'étaient pas suffisamment pris en compte alors qu'ils pâtissent en premier des effets du changement climatique**, de par leur situation géographique et leur dépendance plus forte à l'égard des ressources naturelles, sans avoir été pourtant d'importants émetteurs de gaz à effet de serre.

À cet égard, Mme Keller a attiré l'attention des délégations française et allemande sur **l'accroissement prévisible des mouvements migratoires** en raison du réchauffement climatique : ainsi, selon les estimations de l'Organisation des Nations unies, 250 millions de personnes seraient concernées d'ici 2050.

Dans ce contexte, il est nécessaire **d'évaluer l'adéquation de la politique de « financements climat » de la France envers les PMA** aux besoins de ces pays, et à l'ampleur des enjeux du changement climatique. Par ailleurs, la **mise en place d'une stratégie de croissance « bas carbone »** par les PMA est un élément essentiel dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Les membres de la délégation du Bundesrat ont unanimement remercié le groupe d'amitié du Sénat d'avoir choisi cette thématique pour les échanges de vues. Ils ont souligné les **attentes très fortes autour de la Conférence de Paris sur le climat et les espoirs d'aboutir à des résultats concrets**. Ils ont regretté que la lutte contre le changement climatique, qui doit être mise en place sur le long terme, soit souvent reléguée au second plan, en raison de préoccupations politiques prioritaires sur un plus court terme, comme actuellement la crise économique ou la crise des réfugiés. Or, il ne faut pas perdre de vue la **perspective de long terme** sur ce sujet, tout en se fixant des **objectifs intermédiaires à atteindre**.

La délégation du Bundesrat a également précisé que **la gestion de la sortie progressive des énergies fossiles était un enjeu majeur** en matière de lutte contre le changement climatique.

Dans la perspective de la conclusion du volet parlementaire de la COP21, placé sous l'égide de l'Union interparlementaire, qui se déroulera au Sénat le 6 décembre 2015, les délégations française et allemande ont co-signé la **contribution commune** qui suit.

**Contribution commune
des groupes interparlementaires d'amitié
France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat
dans la perspective de la COP21**

Lors de leur 17^e rencontre à Bordeaux, les groupes interparlementaires d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat se sont entretenus des enjeux de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) et ont, dans cette perspective, formulé les propositions suivantes :

- 1) Veiller dans nos pays respectifs à une mise en œuvre effective et concertée au niveau européen de mesures concrètes tant au niveau des États que des pouvoirs locaux ;
- 2) S'accorder sur des objectifs pour le climat à long terme, en précisant les étapes intermédiaires à franchir pour y parvenir ;
- 3) Différencier les aides européennes aux territoires en transition énergétique, en fonction de leur degré d'engagement dans la mise en œuvre effective des mesures décidées ;
- 4) Mettre en place une taxe internationale appliquée à tous les pays du monde sur le kérosène, afin de constituer des ressources dédiées permettant de financer le Fonds Vert. Il s'agirait ainsi de ressources affectées, dont l'utilisation serait lisible, à l'instar de la taxe internationale de solidarité sur les billets d'avion mise en place en 2005, utilisée pour le financement de l'organisation internationale Unitaïd ;
- 5) Travailler ensemble, dans une étroite coopération franco-allemande, afin de faire des propositions à l'Union européenne pour un véritable marché européen de l'énergie.

Fait à Bordeaux, le jeudi 17 septembre 2015

Signataires :

Les présidents

des délégations française et allemande :

Mme Catherine Troendlé,

Présidente du groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat

M. Prof. Dr. Gerhard Robbers,

Vice-président du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat

Les membres des groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat présents :

M. Alain Gournac, M. Jean-Marie Bockel,

Mme Fabienne Keller, M. Claude Kern,

Sénateurs

Mme Dr. Angelica Schwall-Düren,

Mme Hella Dunger-Löper, Mme Diana Golze,

M. Thomas Kralinski, Mme Ulrike Hiller,

M. Michael Rüter, M. Ralph Müller-Beck,

Mme Dr. Babette Winter,

Membres du Bundesrat



M. Jean-Marie Bockel, Mme Fabienne Keller, M. Alain Gournac et M. Claude Kern lors des échanges de vues sur le changement climatique

II. L'enseignement des langues, base du partenariat entre la France et l'Allemagne

Au cours de leurs échanges de vues, les sénateurs et membres du Bundesrat ont évoqué **l'importance de l'enseignement des langues pour la coopération franco-allemande**. M. Claude Kern a rappelé que la promotion de l'enseignement de la langue du partenaire avait été réaffirmée lors du 50^e anniversaire du traité de l'Élysée.

La délégation allemande a fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir de l'enseignement de l'allemand en France. Elle craint une réduction du nombre de germanophones à la suite de la réforme des collèges, et notamment de la suppression des classes bi-langues qui permettaient de commencer l'allemand dès la sixième.

Une diminution du nombre de germanophones en France mettrait en péril **l'avenir de l'ensemble des partenariats franco-allemands mis en place depuis les années 1950**, qu'il s'agisse des jumelages, des partenariats institutionnels, des échanges universitaires ou associatifs, des doubles cursus, des programmes gérés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse, qui font toute la spécificité de la relation franco-allemande. M. Gerhard Robbers a souligné, à cet égard, que **la réconciliation franco-allemande avait été une étape incontournable dans l'histoire de l'Europe et que l'amitié franco-allemande était devenue le moteur de l'Union européenne**.

Les membres des délégations du Sénat et du Bundesrat ont fait part de leurs inquiétudes face à la place croissante de l'enseignement de l'anglais, de plus en plus privilégié et encouragé par les parents, en France comme en Allemagne, au détriment de l'apprentissage des autres langues.

Or, les sénateurs et membres du Bundesrat ont souligné **l'importance d'une très bonne connaissance de la langue du voisin, surtout dans les régions transfrontalières** au sein desquelles la maîtrise des deux langues permet d'assurer le dynamisme économique et culturel, ainsi que le vivre-ensemble.

Ils se sont ainsi engagés à veiller à ce que l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne continue à être encouragé, et dynamisé par des initiatives bénévoles, dans les écoles par exemple, ou encore par un renforcement des échanges d'élèves et de professeurs. Le Sénat et le Bundesrat pourraient également accueillir des groupes scolaires de manière croisée, afin de susciter l'intérêt des élèves pour la langue et d'améliorer leur connaissance du pays partenaire.



Les délégations du Sénat et du Bundesrat devant l'Hôtel de ville de Bordeaux

III. La lutte contre la radicalisation djihadiste

La question de la lutte contre la radicalisation djihadiste a également fait l'objet d'un échange de vues au cours duquel **l'origine multiple et très difficile à cerner du processus de radicalisation a été évoquée, ainsi que la difficulté, en conséquence, d'apporter des réponses spécifiques**. Si la prévention sociale au sens large et la lutte contre les discriminations ont naturellement un rôle à jouer pour améliorer la cohésion de la société, elles ne peuvent en effet suffire à enrayer ce phénomène.

M. Alain Gournac a ensuite présenté aux membres du Bundesrat les travaux de la commission d'enquête sénatoriale sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe.

IV. La politique européenne d'asile et d'immigration

Après avoir souligné les parcours extrêmement difficiles des réfugiés pour rejoindre l'Europe, Mme Schwall-Düren a indiqué que, sur le seul premier trimestre 2015, 185 000 personnes ont déjà fait une demande d'asile au sein de l'Union Européenne, ce qui représente une **augmentation de 86 %** par rapport à la même période de l'année précédente.

Dans le seul Land allemand de **Rhénanie du Nord - Westphalie**, **200 000 réfugiés** sont attendus sur l'année **2015**, ce qui constitue un défi énorme, tant pour le Land que pour les communes. En rappelant l'avis du Bundesrat du 10 juillet dernier, Mme Schwall-Düren s'est félicitée de la mise en place par la Commission européenne d'un **agenda européen en matière de migration** et a plaidé pour une **solution solidaire à l'échelle de l'Union**

européenne, avec par exemple l'introduction d'une **clé de répartition** entre États membres.

*

Au cours de leur séjour à Bordeaux, les délégations du Sénat et du Bundesrat ont été reçues à l'Hôtel de ville par Mme Florence Forzy-Raffard, Conseillère municipale chargée des Affaires européennes. Elles ont également pu s'entretenir avec M. Wilfried Krug, Consul général de la République fédérale d'Allemagne à Bordeaux.

La prochaine rencontre entre les groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat devrait se dérouler en Allemagne en 2016.

Composition de la délégation française



Mme Catherine TROENDLÉ
Présidente du groupe
Sénateur du Haut-Rhin
(Les Républicains)



M. Alain GOURNAC
Vice-président du groupe
Sénateur des Yvelines
(Les Républicains)



M. Jean-Marie BOCKEL
Vice-président du groupe
Sénateur du Haut-Rhin
(UDI-UC)



M. Claude KERN
Secrétaire du groupe
Sénateur du Bas-Rhin
(UDI-UC)



Mme Fabienne KELLER
Sénateur du Bas-Rhin
(Les Républicains)

Composition de la délégation allemande



M. Gerhard ROBBERS
Vice-président du groupe
Ministre de la justice et pour la
protection des consommateurs du
Land de Rhénanie-Palatinat
(SPD)



Mme Angelica SCHWALL-DÜREN
Ministre pour les Affaires
fédérales, l'Europe et les médias
du Land de Rhénanie du Nord-
Westphalie,
Plénipotentiaire du Land de
Rhénanie du Nord-Westphalie
auprès de l'État fédéral (SPD)



Mme Hella DUNGER-LÖPER
Secrétaire d'État,
Plénipotentiaire du Land de
Berlin auprès de l'État fédéral et
pour l'Europe (SPD)



Mme Diana GOLZE
Ministre du travail, des affaires
sociales, de la santé, des
femmes et de la famille du
Land de Brandebourg
(Die Linke)



M. Thomas KRALINSKI
Secrétaire d'État,
Plénipotentiaire du Land de
Brandebourg auprès de l'État
fédéral (SPD)



Mme Ulrike HILLER
Conseillère d'État pour les affaires fédérales,
pour l'Europe et pour l'intégration,
Plénipotentiaire de la ville-libre de Brême
auprès de l'État fédéral et pour l'Europe
(SPD)



M. Michael RÜTER
Secrétaire d'État, Plénipotentiaire du
Land de Basse-Saxe auprès de l'État
fédéral (SPD)



Ralph MÜLLER-BECK
Secrétaire d'État, Plénipotentiaire du Land
de Schleswig-Holstein auprès de l'État
fédéral (SPD)



Mme Babette WINTER
Secrétaire d'État à la Chancellerie du Land
de Thuringe pour l'Europe et la culture
(SPD)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_604.html